Règlement général de la Course hors stade « La Senlis'Oise »

Dimanche 29 Mars 2026

PARTICIPATION

La course « La Senlis'Oise » est organisée par le club SENLIS ATHLE.

Le règlement des courses est celui de la FFA.

Elle est ouverte aux licenciés ainsi qu'aux non licenciés.

LICENCE, ATTESTATION PPS, REGLEMENTATION DES MANISFESTATIONS DE RUNNING

Toute participation à une compétition est soumise à la **présentation obligatoire** par les participants à l'organisateur :

- **D'une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running délivrée par la FFA, ou d'un « Pass' J'aime Courir » délivré par la FFA** et complété par le médecin, en cours de validité à la date de la manifestation. Attention : les autres licences délivrées par la FFA (Santé, Encadrement et Découverte ne sont pas acceptées.
- **Ou de l'Attestation PPS « Parcours de Prévention Santé** » datant moins de 3 mois que l'on peut obtenir gratuitement sur le site de la FFA « https://pps.athle.fr
- **Ou pour les mineurs** : le sportif et les personnes exerçant l'autorité parentale renseignent conjointement un questionnaire relatif à son état de santé dont le contenu est précisé par arrêté conjoint du ministre chargé de la santé et du ministre chargé des sports. Les personnes exerçant l'autorité parentale sur le sportif mineur attestent auprès de la fédération que chacune des rubriques du questionnaire donne lieu à une réponse négative. A défaut, elles sont tenues de produire une licence ou une attestation PPS de datant de moins de trois mois.

Rappel pour la Marche Rando : Aucune licence ou attestation PPS n'est obligatoire

L'organisateur conservera, selon le cas, la trace de la licence présentée (numéro et fédération de délivrance), l'attestation PPS, l'original ou la copie, pour la durée du délai de prescription (10 ans).

Les COURSES NATURE (**Parcours** Chemin forestier, Voie Verte et Route)

Parcours, Dénivelé et Horaires de départ

. 22 Km (196D+) Départ : 9h15
. 16 Km (144D+) Départ : 9h30
. 10 Km (97 D+) Départ : 9h45
. 5 Km (49D+) Départ : 10h00
. Marche Rando (96D+) Départ : 9h15

Mise en place d'une barrière horaire : Au 13,8 Km pour le 22 Km (début au début de la 2ème boucle) soit avant 11h (soit une moyenne de 7,8 à 8 Km/h au Km)

Départ/Arrivée

Stade/Complexe Yves Carlier Rue Yves Carlier Senlis

INSCRIPTIONS et ORGANISATION

Par internet

Les inscriptions peuvent se faire en ligne sur le **site ADEORUN** (1300 Maximum)

Les frais d'inscriptions sont à la charge du coureur.

La date limite d'inscription est le **VENDREDI 27 Mars** minuit sur le site.

La clôture des inscriptions est fixée aux 1300 premiers inscrits toutes courses confondues

Si places restantes, les participants pourront s'inscrire sur place le samedi 28 Mars 2026 de 14H à 17H au gymnase du complexe/Stade Yves Carlier. Les informations seront diffusées sur le site de l'organisation

Pour des raisons d'organisation, il est obligatoire de télécharger ces documents (PPS ou licence) sur le site d'inscription, aucun document papier ne sera accepté sur place.

Tarification *(Hors Frais de Gestion Adeorun)*

Course / Tarif	Inscriptions sur le site ADEORUN Jusqu'au Vendredi 27 Mars Minuit
5 Km	**9 €**
10 Km	**14 €**
16 Km	**18 €**
22 Km	**23 €**
Marche Rando	**9 €**

Le Dimanche aucune inscription sur place

Pour toutes les courses, les catégories sont celles de la FFA.

Année de naissance	Catégories D'âge	5km	10km	16 Km	22 Km
1991 et avant	Master (MA)	**OUI**	**OUI**	**OUI**	**OUI**
1992 à 2003	Sénior (SE)	**OUI**	**OUI**	**OUI**	**OUI**
2004 à 2006	U23/Espoir (ES)	**OUI**	**OUI**	**OUI**	**OUI**
2007 et 2008	U20/Junior (JU)	**OUI**	**OUI**	**OUI**	**OUI**
2009 et 2010	U16/Cadet (CA)	**OUI**	**OUI**	NON	NON

Remarques

- En ce qui concerne la tarification handisport et plus particulièrement pour les binômes ou les équipages, seul le compétiteur devra régler son engagement. Par contre, il sera demandé un certificat médical à chaque participant qu'il soit compétiteur ou accompagnateur.
- Les pièces obligatoires devront être fournies, au plus tard, le jour de la course, pour permettre le retrait du dossard.
- Une inscription non validée par manque d'une pièce obligatoire ne donnera lieu à aucun remboursement.

L'organisateur conservera, selon le cas, la trace de la licence présentée (numéro et fédération de délivrance), l'original ou la copie du certificat, pour la durée du délai de prescription (10 ans).

Revente ou cession d'un dossard

Tout engagement est personnel. Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. Toute personne disposant d'un dossard acquis en infraction avec le présent règlement sera disqualifiée. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident lié à ce type de situation**.**

Pour toutes questions, merci d'utiliser le contact sur le site de la course

Retraits des dossards

-Magasin Terre de Running, 3 Place Omer Vallon 60500 Chantilly

. Vendredi 20 au vendredi 27 Mars 2026 de 10h à 19h

- Gymnase du complexe/Stade Yves Carlier, rue Yves Calier, 60300 SENLIS

. Le Samedi 28 Mars 2026 de 14h à 17h

. Le Dimanche 29 Mars : Selon les courses (maxi 30' avant les courses)

Informations	22 Km	16 Km	10 Km	5 km
Horaires pour retrait des dossards	**8H00 à 8h45**	**8H00 à 9h00**	**8H00 à 9h15**	**8H00 à 9h30**

Le retrait des dossards se fera sur présentation d'une pièce d'identité.

Le dossard devra être entièrement lisible lors de la course, il devra être placé devant et fixé par des épingles (trois au minimum) ou devant avec un porte dossard

Des parkings sont disponibles à proximité du lieu de départ

Chronométrage *(uniquement sur le 5,10,16 au 22Km)*

Un dossard avec une puce électronique au dos sera fourni à chaque participant des courses

Le dossard doit être porté sur la poitrine ou le ventre et doit être visible en permanence et en totalité pendant toute la course.

Vestiaires

Seront disponibles dans le gymnase :

. Sanitaires, douches et vestiaires non gardés

. Consigne gratuite des effets personnels

Informations des courses

. Le règlement FFA des courses hors stade s'applique à cette manifestation.

. Aucune assistance n'est permise durant la course (chien, vélo ou coureur sans dossard)

. Les bâtons sont interdits sauf pour la marche rando

. Les parcours (Route, Voie verte et chemin forestier) sont présentés sur le site de la course. Les distances ne sont pas officielles et sont données à titre indicatif.

. Ravitaillements (5,10,16, 22 Km et Rando) : 3,2 Km, 8,8 Km ,13,8 Km, 18,8 Km & à l'arrivée

. Départ des courses devant le complexe sportif Yves Carlier, à Senlis. Arrivée des courses sur la piste du stade Yves Carlier, à Senlis.

. Fléchage des boucles par Rubalise®, panneaux et signaleurs.

Programme

Proclamation des résultats et remise des récompenses à partir de 11h15 pour le 5 km et au fur et à mesure des arrivées de chaque course (détail sur le site de la course et affiché dans le gymnase lors du retrait des dossards)

Les résultats seront consultables sur le site www.chronopale.fr ou www.adeorun.com, Envoi d'un mail des résultats aux participants ayant donné une adresse email correcte

Jury officiel

Il est composé d'un juge arbitre de la FFA, dont le pouvoir de décision est sans appel.
Il est assisté de starters, de chronométreurs et de commissaires de course.
Des contrôles seront effectués afin d'assurer la parfaite régularité des épreuves.

Classement

Le 5,10,16 et 22 Km : Uniquement Scratch Féminin et Masculin (Podium 1,2 et 3) se verront attribuer un Lot
Rappel : Aucun classement pour la marche rando

DROIT A L'IMAGE

Les athlètes participant aux différentes courses de « La Senlis'Oise » autorisent l'organisation à utiliser les images prises à l'occasion de la manifestation sur tout support (papier ou numérique).

ASSURANCES

Nous recommandons aux participants non licenciés de souscrire personnellement un contrat d'assurance « Individuel Accidents ».
Les licenciés bénéficient de garanties accordées par l'assurance liée à leur licence.
Le club **SENLIS ATHLE** est couvert par une police d'assurance « Responsabilité Civile ».

SECURITE ET ASSISTANCE

Sécurité des parcours.

Les parcours sont protégés par des signaleurs. Des postes de secours sont répartis le long des parcours.
Après le passage du vélo fin de fin de course, les concurrents courent sous leur propre responsabilité et ils doivent alors se conformer aux règles de circulation définies par le code de la route.

Service médical

Un service médical sera présent en permanence.
Le service médical et les secouristes sont habilités à mettre hors course tout concurrent paraissant inapte à poursuivre l'épreuve.

DISPOSITIONS DIVERSES

L'organisation se réserve le droit de prendre toute disposition ou de faire toute modification qu'elle jugera nécessaire pour les cas non prévus.
Les décisions seront alors portées à la connaissance des concurrents.

LOIS : C.N.I.L.

Conformément à la loi Informatique et Liberté n° 78-17 du 6 janvier 1978, les coureurs disposent d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles les concernant.

CAS DE FORCE MAJEURE

Si l'épreuve devait être annulée pour cas de force majeure ou pour motif indépendant de la volonté de l'organisation (alerte météorologique, plan Vigipirate renforcé, etc.) aucun remboursement des frais d'inscription ne sera effectué et aucune indemnité ne sera perçue.

RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT

Pour préserver l'environnement, chaque coureur s'engage à ne rien laisser ou jeter sur le parcours ou à ses abords.

La Senlis'oise

PAR SENLIS ATHLÉ

ENGAGEMENT

Tout concurrent reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et en accepte toutes les clauses.

Il s'engage sur l'honneur à le respecter, à ne pas anticiper le départ et à parcourir la distance complète avant de franchir la ligne d'arrivée. Il s'engage à respecter rigoureusement l'interdiction de dopage, ainsi que les dispositions concernant les contrôles antidopage.

REGLES SANITAIRES ET CAS DE FORCES MAJEURES

En fonction de l'évolution de règles administratives, le règlement est susceptible de changer.

En acceptant ce règlement, vous vous engagez à respecter le règlement tel qu'il sera en vigueur le Jour de la course

La dernière version du règlement sera affichée dans le complexe et sera consultable lors du retrait des dossards.

Senlis le 01 Décembre 2025

SENLIS ATHLE

Denis RANDON